

ANNEXE 1. Remarques concernant la sous-rubrique « autres » du document d'enregistrement d'une interruption de grossesse

**1. Les « autres » situations de détresse**

Les situations de détresse invoquées à la rubrique « autres » représentent, pour l'année 2006, 234 réponses et pour l'année 2007, 223 réponses

Pour ces deux années, 64 raisons différentes ont été avancées dans la rubrique en question ; Il est à noter que les mentions « pas encore mariée » et « grossesse culturellement non acceptée » sont prépondérantes ; elles représentent à elles deux 65 réponses en 2006 et 42 réponses en 2007. Dans cette même rubrique, on retrouve également « pas de souhait d'enfant » (23 en 2006 et 33 en 2007), alors que pareille rubrique existe déjà dans le document d'enregistrement.

Les raisons les plus souvent invoquées sont reprises ci-après. Les autres raisons n'apparaissent pour la plupart qu'une seule fois ; il serait fastidieux de les énoncer toutes. Toutefois, si l'on prend toutes ces raisons en considération, on constate que la demande d'interruption de grossesse est davantage imputable à une situation de précarité qu'à un manque de désir de grossesse.

Les raisons les plus souvent invoquées sont :

- problèmes culturels ;
- pas de grossesse avant le mariage ;
- pas de souhait d'enfant ;
- maltraitance - violences intra familiales ;
- consommation de drogues ;
- consommation de médicaments ;
- partenaire en prison ;
- partenaire pas libre/adultère ;
- problèmes de santé mentale ou physique chez le partenaire ;
- autres enfants malades ;

- problèmes avec les autres enfants ;
- deuil suite au décès d'un proche ;
- aide à des membres de la famille ;
- géniteur inconnu ;
- conjoint décédé ;
- refus de grossesse de jumeaux ou triplés ;
- problèmes graves rencontrés lors d'une grossesse antérieure ;
- dernière grossesse trop récente, enfants en bas-âge ;
- relations épisodiques, instabilité ;
- mère ou géniteur en situation illégale ;
- étudiante ;

Schéma afférent à la sous-rubrique « autres du document d'enregistrement d'une interruption de grossesse »

Situations de détresse	2006	2007
Partenaire non libre /adultère	6	8
Pas encore mariée	11	5
Pas de souhait d'enfant	23	33
Grossesse sur stérilet	1	
Raison personnelle	1	
Mariage planifié	1	
Problèmes de santé	1	
Non acceptable culturellement	54	37
Relation épisodique	5	3
Partenaire en prison	12	10
Accouchement récent	5	13
Utilisation de drogues	11	9
Utilisation de médicaments	11	4

Abus d'alcool	1	
Membres de la famille malades	4	2
Relation récente	1	
Prostituée	3	5
Partenaire malade	9	6
Mariage forcé	1	
Géniteur inconnu	4	1
Conjoint dans le coma	1	
Compagnon trop âgé	2	6
Perte d'un précédent bébé mort-né	1	
Partenaire sortant de prison	1	
Perte d'un bébé trisomique	1	
Hémorragie/coma grossesse précédente	1	
Dernière grossesse trop récente	3	
Autres enfants malades	10	7
Géniteur homosexuel	1	
Conjoint décédé	4	1
Travail dans un hôpital	1	
Charge de famille trop lourde	1	
Père en situation illégale	2	3
Peur de l'accouchement	2	1
Difficultés avec autres enfants	2	2
Maltraitance – partenaire violent	13	11
Opération prévue	1	
Compagnon pas prêt	2	
Compagnon à l'étranger	2	1
Enfants déjà placés	2	3
Jumeaux en bas-âge	2	8
Pas prête psychologiquement	3	9
Mère donneuse de son foie pour enfant	1	
Problèmes d'intégration	1	

Situation irrégulière	1	1
Problèmes familiaux	1	
Grossesse gémellaire ou triplés	3	5
Famille nouvellement recomposée	3	2
Fausses couches à répétition	1	
Religieuse		1
Viol		1
Sans domicile fixe		3
Vit en maison d'accueil		1
Problèmes d'héritage		1
Deuil		2
Etudes		3
Naissance prématurée lors de la grossesse précédente		3
Problèmes accouchement précédent		2
Séparation du couple		2
Bracelet détention électronique		1
Relation lesbienne		2
Charge de famille actuelle		1
Etudiante africaine		1

## 2. Les « autres » méthodes de contraception déclarées par la patiente

En 2006, cette rubrique a fait l'objet de 146 réponses sur 17.640.

En 2007, cette rubrique a fait l'objet de 213 réponses sur 18.033.

Les réponses données dans cette rubrique auraient pu être signalées dans les rubriques spécifiques du formulaire d'enregistrement.

Les réponses données sont les suivantes :

- méthode Billings ;

- allaitement ;
- méthode de la température ;
- diminution de la fertilité chez l'homme et/ou la femme ;
- fertilité masculine diminuée ;
- fertilité féminine diminuée ;
- stérilité masculine ;
- anneau vaginal (nuvaring) ;
- stérilisation.

### **3. Les « autres » méthodes d'interruption de grossesse**

En 2006, 26 cas ont été relevés : 11 cas dans lesquels le Cytotec a été utilisé comme méthode d'interruption de grossesse et 9 cas de stérilisation laparoscopique.

Les autres cas auraient dû figurer dans la rubrique prévue à cet effet.

En 2007, 28 cas ont été relevés

Le Cytotec est mentionné à 9 reprises comme « autre » méthode et la stérilisation laparoscopique est mentionnée à 11 reprises

Les autres méthodes correspondent à l'une des six méthodes reprises dans le formulaire d'enregistrement, excepté la mention «ballon + Prepidil »

### **4. Les « autres » méthodes d'anesthésie**

En 2006, cette rubrique a été complétée 4 fois, à savoir : intraveineuse, pompe PCA, rachianesthésie et épidurale.

En 2007, elle a été complétée 5 fois : analgésiques (deux fois), épidurale (deux fois) et narcose, pour laquelle est prévue la case 3.

### **5. Les « autres » complications**

En 2006, cette rubrique a été complétée 54 fois

En 2007, elle l'a été 63 fois

Les réponses données sont les suivantes :

- rétention placentaire ;
- curetage après l'intervention ;
- malaise vagal ;
- stress ;
- hémorragie ;
- vomissements, nausées ;
- chorioamniotite ;
- angoisse psychotique extrême ;
- problèmes psychologiques ;
- endométriose.

## ANNEXE 2. Les interruptions de grossesse au-delà du délai de douze semaines

Le rapport statistique aborde cette question dans son second volet traitant des corrélations.

En vertu de l'article 350, 4<sup>o</sup>, du Code pénal, l'interruption de grossesse peut être pratiquée au-delà du délai de douze semaines sous les conditions prévues à l'article 350, 1<sup>o</sup>, b), 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> du même Code, lorsque la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé de la femme ou lorsqu'il est certain que l'enfant à naître sera atteint d'une affection d'une particulière gravité et reconnue comme incurable au moment du diagnostic.

En 2006, 93 interruptions de grossesse au-delà du délai de douze semaines ont été enregistrées. Cinq de ces interruptions ont été pratiquées pour cause de péril grave pour la santé de la femme et 78 en raison d'affection grave ou incurable chez l'enfant. Cinq interruptions ont été pratiquées en raison d'une combinaison de risques pour la mère et pour l'enfant.

En 2007, 112 interruptions de grossesse au-delà du délai de douze semaines ont été enregistrées, six de ces interruptions ont été pratiquées pour cause de péril grave pour la santé de la femme et 96 en raison d'affection grave ou incurable de l'enfant. Cinq interruptions ont été pratiquées en raison d'une combinaison de risques pour la mère et pour l'enfant.

À l'examen des documents d'enregistrement, il s'avère que le péril grave pour la santé de la femme recouvre notamment les cas suivants : chorioamniotite, problèmes cardio-vasculaires graves, épilepsie, hyperthyroïdie, péritonite, syndrome néphrotique chez la femme avec hypertension, pré-éclampsie, hernie discale, leucémie, valvulopathie, infarctus du myocarde.

En ce qui concerne l'affection d'une particulière gravité et reconnue comme incurable dont l'enfant aurait été atteint au moment de sa naissance, il s'agit des cas suivants :

### **1. Affections chromosomiques**

- anomalies chromosomiques non spécifiées ;
- syndrome de Beckwith-Wiedemann ;
- syndrome de Klinefelter (XXY);
- syndrome de Turner (XO)
- syndrome polymalformatif ;
- triploïdie ;
- trisomie 13 (syndrome de Bartholin-Patou)
- trisomie 15 (syndrome de Prader-Willi)
- trisomie 18 (syndrome d'Edwards)
- trisomie 21 (syndrome de Down)

### **2. Malformations**

- malformation squelettique létale ;
- agénésie rénale bilatérale avec syndrome de Pother ;
- anencéphalie ;
- anamnios ;

- malformation du tube neural ;
- syndrome mortel de la Warfarine (avec cécité) ;
- neuropathie de Charcot-Marie-Tooth ;
- malformation cérébrale de Dandy-Walker ;
- hernie diaphragmatique ;
- dilatation de diverticules cérébraux avec hémorragies intracérébrales ;
- encéphalocèle ;
- foetus mort ;
- gastroschisis ;
- agénésie (absence de développement d'un membre ou d'un organe) ;
- dysgénésie (anomalie de développement d'un membre ou d'un organe) ;
- anomalie génétique ;
- porteur d'une hémophilie ;
- malformation cardiaque létale ;
- holoprosencéphalie ;
- hydrops foetalis ;
- hygroma kystique ;
- hypoplasie du cœur ;
- hypoplasie d'un ou de plusieurs membres ;
- hypoplasie pulmonaire ;
- limb-body wall complex (anomalies des membres en association avec d'autres anomalies corporelles) ;
- syndrome de Netherton ;
- maladie de Steinert (affection neurologique) ;
- malformations cardiaques non précisées, malformations squelettiques, anomalies graves multiples ;
- syndrome de méga-uretère, mégavessie ;
- myéloméningocèle ;
- grossesse gémellaire monochoriale ;
- syndrome des pterygium multiples (létal) ;
- mucoviscidose ;
- nanisme (notamment en raison d'une achondroplasie) ;

- omphalocèle ;
- osteo genesis imperfecta ;
- foetopathologie non précise;
- pentalogie de Cantrell ;
- phocomélie (malformation donnant l'aspect d'un phoque) ;
- reins polykystiques ;
- immunisation Rhésus ;
- retard de croissance intra-utérin extrême ;
- rein polykystique unique ;
- rupture prématurée de la poche des eaux ;
- spina bifida ;
- surdité congénitale ;
- syndrome de Fryns (déficiences congénitales multiples) ;
- syndrome de Farber ;
- thalassémie ;
- pli du cou épaissi (risque de trisomie 21).

### **3. Affectations tératogènes**

- malformation cérébrale (due à une infection à CMV)
- médicaments tératogènes ;
- volvulus intestinal avec péritonite.